

surchargés de travail. Les comités demeurent la créature du gouvernement et sont dépourvus de pouvoirs indépendants, sauf pour des initiatives occasionnelles comme celle que prenait récemment le député d'Athabasca (M. Yewchuk) par suite d'une très heureuse et, à mon sens, très courageuse décision de votre part, monsieur, si vous me permettez de le mentionner. Quand il arrive aux comités de présenter des rapports, ces derniers sont fréquemment malmenés par le gouvernement.

**Une voix:** Ou laissés de côté.

**L'hon. M. Stanfield:** On a laissé de côté le rapport du comité des transports et des communications. Nous savons quel a été le sort des recommandations du comité de la défense nationale à l'égard de l'OTAN et, bien sûr, nous savons ce qu'il est advenu, plus récemment, des recommandations du comité des affaires indiennes et du Nord canadien. Le président du Conseil privé les a reléguées quelque part dans sa poche de derrière. J'imagine que la Chambre ne les reverra probablement pas.

**M. MacEwan:** Elles sont au cabinet.

**Des voix:** Oh, oh.

**L'hon. M. Stanfield:** Il est vrai qu'on a accordé une subvention pour fournir un personnel de recherche aux partis de l'opposition. C'est la première fois, à ma connaissance, qu'on le fait pour le caucus du parti ministériel et pour l'opposition. La mesure est utile, mais il faudrait une bonne dose de machiavélisme pour prétendre qu'elle compense la forte expansion de l'appareil gouvernemental.

Mon temps s'achève. En conclusion, il est normal que les Canadiens veuillent des réalisations. Je comprends qu'on veuille s'attaquer aux problèmes avec vigueur et qu'on s'impatiente parfois devant les discussions et les débats. J'incite cependant la Chambre à exprimer l'inquiétude que lui inspirent la centralisation accrue des pouvoirs au gouvernement fédéral, l'intention manifeste du premier ministre et du gouvernement d'user de leur autorité à leur gré, les tentatives plus nombreuses de manipuler l'opinion publique en recourant au secret et à la propagande, de vaincre et d'affaiblir les institutions canadiennes qui ont toujours été les adversaires des abus du pouvoir fédéral.

C'est à cause de l'inquiétude que provoquent l'accroissement des pouvoirs du gouver-

[L'hon. M. Stanfield.]

nement, la manière dont ceux-ci sont exercés et l'écroulement des institutions destinées à protéger le public que je demande aux députés de voter en faveur du projet de résolution dont vous avez donné lecture, monsieur l'Orateur.

**Des voix:** Bravo!

**M. David Lewis (York-Sud):** J'interviens pour appuyer la résolution, peut-être pas pour les raisons invoquées par le chef de l'opposition (M. Stanfield)—nos opinions diffèrent foncièrement sur certains points dont il a parlé—mais pendant les 20 minutes dont je dispose, je tiens à faire certains commentaires sur la question dont le chef de l'opposition a saisi la Chambre. Je suis heureux qu'il l'ait fait.

Je voudrais dire, si je peux le faire sans sembler didactique, mais pourtant avec le plus grand sérieux, que ce dont nous parlons n'est rien de moins que la compétence du régime parlementaire à faire face aux complexités de la société moderne et à l'immixtion toujours plus importante du gouvernement dans les différentes phases et aspects de cette société. Il y a un siècle, ou même un demi-siècle, il était relativement facile de parler, comme le faisaient les conservateurs et les libéraux du rôle du Parlement, car ce rôle était relativement restreint et l'on demandait au gouvernement de faire moins pour gouverner mieux. C'était la conception de l'époque.

Aujourd'hui, nous vivons dans une société entièrement différente. Les problèmes que nous devons envisager au Parlement et dans le pays sont toujours complexes et graves; il n'est pas facile d'en trouver la solution, ni même d'en faire l'analyse. Dans la solution de tous les problèmes qui se posent quotidiennement dans la vie des gens, et en vertu de la conscience croissante que prennent ces gens, les gouvernements à tous les niveaux sont tenus de prendre l'initiative et de participer à la solution de ces problèmes. Il n'est plus possible, dans une société moderne, de penser à résoudre un problème important en le laissant uniquement entre les mains de l'entreprise privée, des sociétés privées ou des individus; qu'il s'agisse de pollution, de la qualité de la vie, du milieu dans lequel nous vivons, de l'éducation, des disparités régionales, du bilinguisme ou de l'unité nationale, les autorités du pays, au niveau fédéral, provincial et municipal, et les trésoreries publiques du pays sont nécessairement impliquées dans une très large mesure.